

Compte rendu de séance

Séance du 23 Septembre 2016

L' an 2016 et le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. HARDY Yannick, M. COCHONNEAU Claude, M. GENDRON Bernard

Excusées ayant donné procuration :
Mme LEROY Edith à M. CHEREAU Jean-Pierre,
Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique

Absente : Mme JOUIN Nicole

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 16/09/2016

Date d'affichage : 16/09/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. HARDY Yannick

Objets des délibérations

SOMMAIRE

- Fusion intercommunale – Dispositif de neutralisation fiscale - 2016/111
- Budget Primitif Commune 2016 – Décision Modificative n°3 - 2016/112
- Location salle communale sise chemin des Gourdeaux – Révision des tarifs - 2016/113
- Location salle Le Corbusier sise chemin de la Demée - Révision des tarifs - 2016/114
- Location salle d'animation du camping sise sur la base de loisirs – Révision des tarifs - 2016/115
- Personnel communal – Demande de stage Élodie AIMONT - 2016/116
- Demande d'autorisation de vente de pizzas, présentée par M. Laurent ALBALADEJO, SASU SUCRE SALE DU VAL DU LOIR – Droit de place - 2016/117
- Acquisition terrain sis Chemin des Gourdeaux - 2016/118

Fusion intercommunale – Dispositif de neutralisation fiscale réf : 2016/111

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe au dispositif de neutralisation fiscale pour les contribuables via la modulation de l'attribution de compensation et du taux "contribuable" (Taxe d'Habitation, Taxe sur le foncier bâti et Taxe sur le foncier non bâti) communal conformément à l'étude réalisée par Stratorial Finances pour le compte des trois Communautés de Communes.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

Budget Primitif Commune 2016 – Décision Modificative n°3
réf : 2016/112

Les crédits étant insuffisants au compte 2183 – Matériel de bureau et informatique

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le transfert des crédits suivants, au budget primitif 2016 de la Commune :

Section d'investissement

Dépenses

- Compte 2183 - Matériel de bureau et informatique	+ 2 200 €
- Compte 2151 - Réseaux de voirie	- 2 200 €

A la majorité (pour : 13 contre : 1 abstentions : 0)

Location salle communale sise chemin des Gourdeaux – Révision des tarifs
réf : 2016/113

Vu la délibération n° 2015/154 du 18 décembre 2015 relative aux tarifs de la location de la salle communale,

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la délibération n° 2015/154 du 18 décembre 2015 comme suit :

- de fixer le tarif de location de la salle communale aux associations hors Commune à 40 € par réunion .

Les autres tarifs et termes de la délibération n° 2015/154 du 18 décembre 2015 sont inchangés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Location salle Le Corbusier sise chemin de la Demée - Révision des tarifs
réf : 2016/114

Vu la délibération n° 2015/156 du 18 décembre 2015 relative aux tarifs de la location de la salle Le Corbusier,

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la délibération n° 2015/156 du 18 décembre 2015 comme suit :

- de fixer le tarif de location de la salle Le Corbusier sise "chemin de la Demée" aux associations hors Commune à 40 € par réunion.

Les autres tarifs et termes de la délibération n° 2015/156 du 18 décembre 2015 sont inchangés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Location salle d'animation du camping sise sur la base de loisirs – Révision des tarifs
réf : 2016/115**

Vu la délibération n° 2015/155 du 18 décembre 2015 relative aux tarifs de la location de la salle d'animation du camping,

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la délibération n° 2015/155 du 18 décembre 2015 comme suit :

-de fixer le tarif de location de la salle d'animation du camping aux associations hors commune à 40 € par réunion.

- les autres tarifs et termes de la délibération n° 2015/155 du 18 décembre 2015 sont inchangés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Personnel communal – Demande de stage Élodie AIMONT
réf : 2016/116**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de stage à la cantine scolaire, présentée par Élodie AIMONT , domiciliée à Marçon et élève au lycée d'enseignement professionnel privé de Nazareth, pour la période du 07 au 26/11/2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de prendre en stage Élodie AIMONT, à la cantine scolaire, pour la période du 07 au 26/11/2016

- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le lycée d'enseignement professionnel privé de Nazareth, à Ruillé sur le Loir.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Demande d'autorisation de vente de pizzas, présentée par M. Laurent ALBALADEJO, SASU SUCRE SALE
DU VAL DU LOIR – Droit de place
réf : 2016/117**

En vertu de l'article L 2121-11 du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant la demande d'autorisation de vente de pizzas présentée par M. Laurent ALBALADEJO, SASU SUCRE SALE DU VAL DU LOIR – Droit de place

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Laurent ALBALADEJO, SASU SUCRE SALE DU VAL DU LOIR, vendeur de pizzas à emporter ambulant, sollicite un emplacement avec électricité sur la commune de Marçon pour l'exercice de son activité le samedi soir de 17h30 à 23h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder un emplacement sis "Place de l'Église" à M. Laurent ALBALADEJO, SASU SUCRE SALE DU VAL DU LOIR, vendeur de pizzas à emporter ambulant, domicilié à Marçon, "5 Chemin de l'Huilerie"

- de fixer le droit de place avec électricité pour cet emplacement à 5 € par jour de présence

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Acquisition terrain sis Chemin des Gourdeaux
réf : 2016/118**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2016 sur la candidature de la commune de Marçon pour la création de locaux dans le bourg destinés à l'école de musique communautaire et sur la cession d'un terrain à la Communauté de Communes du Val de Loir au prix forfaitaire de 15€,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val du Loir du 29 mars 2016 validant la localisation de la future école de musique communautaire sur la Commune de Marçon,

Vu la lettre en date du 14 avril 2016 de M. Armand de MALHERBE confirmant son accord sur la proposition de la Commune d'acquérir le terrain lui appartenant "Chemin des Gourdeaux"

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2016 décidant, sous réserve de l'engagement de la Communauté de Communes du Val du Loir sur le projet de création d'une école de musique communautaire, l'acquisition d'un terrain d'environ 1 500 m² appartenant à M. de MALHERBE sis chemin des Gourdeaux – ZA n° 147, au prix de 6 € le m² et acceptant de laisser à M. de MALHERBE une bande de terre d'environ 8 mètres de large et de 51 m 65 de long, jouxtant le terrain appartenant à M. HERTEREAU

Vu la lettre en date du 26 août 2016 de M. Armand de MALHERBE proposant une augmentation du prix de vente du terrain en raison du renoncement à la viabilisation de la parcelle

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2016 comme suit :

- d'acquérir une partie du terrain sis "La Champagne", Chemin des Gourdeaux, cadastré ZA n° 147 appartenant M. et Mme Armand de MALHERBE, d'une superficie d'environ 1 500 m²,
- de fixer le prix d'acquisition à 9 € le m²,
- de s'engager à aménager aux frais de la commune l'accès à la partie de la parcelle ZA n° 147 qui restera propriété de M. et Mme de MALHERBE ainsi que le raccordement à l'eau, l'assainissement et l'électricité, le long du chemin des Gourdeaux.

Les autres termes de la délibération n° 2016/062 du 22 avril 2016 sont inchangés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Fiscalité directe locale

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux la circulaire de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe du 5 septembre 2016 et le catalogue des délibérations de fiscalité directe locale et rappelle les délibérations applicables à ce jour.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les exonérations ou abattements fixés par délibération et toujours en vigueur en matière de fiscalité directe locale.

Une étude sera faite ultérieurement.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Année 2017 – Projets d'investissement

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux de la circulaire du 12 septembre 2016 du Sous-Préfet sollicitant nos projets d'investissements 2017 pour la DETR, CPER et Fonds de soutien à l'investissement local.

Convention cadre pour la réussite des élèves et pour un schéma pluriannuel d'évolution du réseau des écoles du département de la Sarthe

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de convention cadre pour la réussite des élèves et pour un schéma pluriannuel d'évolution du réseau des écoles du département de la Sarthe, transmis par l'Association des Maires de la Sarthe, par mail en date du 31 août 2016.

Camping – Demande création d'un deuxième logement formulée par le délégataire

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux de la demande formulée par MM. GALLIEN et PHILIPPE, représentants de la SARL Family Camp, délégataires de la gestion du camping, en vue d'aménager un deuxième logement dans la salle située à proximité du chalet d'accueil et présente le projet déposé par les délégataires.

Le dossier fera l'objet d'une étude approfondie.

Base de loisirs – Bilan saison 2016

M. Bruno GODREAU, président de la Commission Tourisme Culture Communication, présente les résultats de la saison 2016 de la base de loisirs qui s'établissent comme suit :

36 875 entrées payantes réparties comme suit :

Entrées individuelles : 33 777 entrées dont 10 261 entrées le week-end des 13-14/08/16

Entrées groupes : 2 557

Cartes d'abonnement : 515

Droits de navigation : 26

Le montant total des recettes 2016 s'élève à 78 399.10 €.

En 2013, 2014 et 2015 le nombre d'entrées était respectivement de 38 620, 24 879 et 33 675 entrées.

Commission des Travaux

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission des Travaux fait le point des travaux suivants :

- Salle Communale - réalisation peinture des sanitaires ;
- Chaufferie des bâtiments communaux - suite à l'appel à concurrence "procédure adaptée" pour la réhabilitation du réseau de chaleur des réseaux souterrains de la chaufferie, trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Le choix sera pris sur Décision du Maire conformément à la délibération n° 2014/50 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- Salle d'animation du Camping - prévoir des travaux de chauffage et pose de faïence dans les sanitaires pour la fin de l'année.

Commission de la Voirie

M. Francis DAUDIN, Vice-Président de la Commission Voirie fait le point des dossiers en cours :

- Aménagement pour les Personnes à Mobilité Réduite
- Devis signés envoyés aux entreprises pour peinture sur axes routiers

Commission Scolaire

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission scolaire, fait part des points suivants :

- Pas de réunion depuis la rentrée des classes ;
- La rentrée scolaire s'est bien passée puisque l'Education Nationale a réouvert la 4ème classe dans notre SIVOS. 89 élèves sont à ce jour scolarisés.

Commission Animation, Culture, Sports

Commission Communication

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Animation, Culture, Sports, Communication, Tourisme fait part des informations suivantes :

- Samedi 24 septembre : Bilan de la saison sur la base de loisirs
- Samedi 1er octobre : Inauguration du Club rugby
- Samedi 28 octobre : Date de réunion avec les associations
- Samedi 10 décembre : Date du marché de Noël
- Vu la demande de la SARL Family Camp, le conseil Municipal serait d'accord pour la fin du label "Camping de qualité" et ainsi modifier le contrat de Délégation de Service Public, par un avenant, stipulant le choix des labels par le délégataire et la suppression de l'obligation du maintien des labels actuels. Cette question sera portée à un prochain Conseil Municipal.
- Vendredi 4 novembre : le midi, repas des Anciens. Thème : "L'eau, la mer, le lac" organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Questions diverses

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux des documents suivants :

- Lettre du 5 septembre 2016 de la Direction Générale des Finances Publiques confirmant la fermeture de la Trésorerie du Grand-Lucé avec transfert de l'activité à la Trésorerie de Château-du-Loir au 1er janvier 2017.

- Dossier de presse du Comité Interministériel à la Ruralité et sa déclinaison en Sarthe présentée à la CDCI du 6 juin 2016. Mail de M. CHAUVEAU, Député, du 6 juillet 2016.

- Mail de l'ARS du 7 septembre 2016 : bilan du plan régional "sport santé bien-être" 2013-2016, plan visant à développer la pratique de l'activité physique.

- Mail du CEAS 72 du 26 juillet 2016 : portail internet ESSOR, recensant les différentes offres d'accompagnement et de financement à destination des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Pays de Loire.

- Projet d'Évolution de l'Organisation des Activités d'Intervention à GRDF (EOAI) : mail du 6 juillet 2016 de la Fédération Nationale des Mines et de l'Énergie.

- Mail d'information des travaux de la Commission Rivière : tranche 2 du contrat Escotais

La séance est levée à 23 heures 10 minutes